



Conseil d'Administration du CCAS Séance du 17 septembre 2024 – 14h30

CCAS – 135 rue des Plesses – 85180 LES SABLES D'OLONNE

ORDRE DU JOUR

Approbation du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 9 juillet 2024

00 - INFORMATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

- Décisions prises par la Vice-présidente
 - MISSION DE CONTRÔLE TECHNIQUE POUR LES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE L'EHPAD « LES CORDELIERS »
 - MISSION DE COORDINATION SÉCURITÉ ET PROTECTION DE LA SANTÉ POUR LES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE L'EHPAD « LES CORDELIERS »
- Avis rendus par la Commission permanente (aides à la restauration scolaire et secours exceptionnels)

CCAS

- 01 – ACCEPTATION DE DONS
- 02 – SUBVENTIONS AUX ETABLISSEMENTS
- 03 – CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA PASSATION DE DEUX MARCHÉS
- 04 – APPEL A MANIFESTATION D'INTERET – AIDE A LA VIE PARTAGEE
- 05 – CONVENTION SLIME
- 06 – MODIFICATION DU REGLEMENT DES AIDES FACULTATIVES

LES GENETS D'OR

- 07 – DECISION MODIFICATIVE N°2

QUESTIONS DIVERSES

- Actualités CCAS
- Actualités des établissements



DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

COMMUNE DES SABLES D'OLONNE

EXTRAIT

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 2024

OBJET : CCAS – ACCEPTATION D'UN DON

Délibération n° : D_2024_09_17_N°01

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept septembre, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville des Sables d'Olonne s'est réuni sous la présidence de Madame Florence PINEAU, Vice-Présidente.

Sur convocation étaient présents : Mme PINEAU Florence, M. BARRETEAU Jacques, Mme COMPARAT Annie, Mme LAINÉ Maryse, M. RIVALLAND Bruno, M. BROSSARD Yves, MmeERRAUD Odile, Mme MERLE Colette, M. RICOUR Etienne, Mme TRICHET Anita.

Absents excusés : M. MOREAU Yannick (pouvoir à Mme PINEAU), Mme POTTIER Caroline, Mme ROUMANEIX Nadine, M. YOU Michel, Mme CANTIN Véronique (pouvoir à Mme COMPARAT), Mme HENNO Linda, Mme RAMBAUD Marie-Odile.

Assistaient : Mme BROCHARD Marion, M. CHAILLOT David, Mme POIRIER A-Sophie.

Excusée : Mme RIBLE Michèle

Secrétariat de séance : Mme GABORIT Aline

Madame La Vice-Présidente informe le Conseil d'Administration :

M. DOURLET souhaite faire un don aux œuvres sociales des Sables d'Olonne d'un montant de 700,00 €.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'accepter le don reçu d'une valeur de 700,00 € ;
- D'autoriser Madame la Vice-présidente, à signer toutes les pièces se rapportant à ce don.



Florence PINEAU

Vice-Présidente du Conseil d'Administration
CCAS de la Ville des Sables d'Olonne



DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

COMMUNE DES SABLES D'OLONNE

EXTRAIT

REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 2024

OBJET : CCAS – SUBVENTIONS AUX ETABLISSEMENTS

Délibération n° : D_2024_09_17_N°02

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept septembre, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville des Sables d'Olonne s'est réuni sous la présidence de Madame Florence PINEAU, Vice-Présidente.

Sur convocation étaient présents : Mme PINEAU Florence, M. BARRETEAU Jacques, Mme COMPARAT Annie, Mme LAINÉ Maryse, M. RIVALLAND Bruno, M. BROSSARD Yves, MmeERRAUD Odile, Mme MERLE Colette, M. RICOUR Etienne, Mme TRICHET Anita.

Absents excusés : M. MOREAU Yannick (pouvoir à Mme PINEAU), Mme POTTIER Caroline, Mme ROUMANEIX Nadine, M. YOU Michel, Mme CANTIN Véronique (pouvoir à Mme COMPARAT), Mme HENNO Linda, Mme RAMBAUD Marie-Odile.

Assistaient : Mme BROCHARD Marion, M. CHAILLOT David, Mme POIRIER A-Sophie.

Excusée : Mme RIBLE Michèle

Secrétariat de séance : Mme GABORIT Aline

Madame la Vice-Présidente informe l'assemblée :

Il a été prévu au budget principal 2024 du CCAS de verser des subventions aux établissements.

Concernant les Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes, il s'agit de compenser comme chaque année l'augmentation du régime indemnitaire consécutive à la mise en place du RIFSEEP voté le 25 février 2019 (délibération n° D_2019_02_25_N13).

Concernant les résidences autonomie, il s'agit de compenser les déficits de fonctionnement liés à la baisse du taux d'occupation notamment pour la résidence autonomie des Genêts d'Or dont un projet de restructuration est toujours à l'étude.

Il s'agit également de compenser une augmentation des charges de personnel liée à l'augmentation du point applicable à la fonction publique et l'application d'un décret de novembre 2022 concernant l'élargissement de la prime Ségur à certains professionnels. Par souci d'équité et afin de valoriser l'accompagnement social assumé par tous les professionnels au sein des résidences autonomie, la collectivité a décidé d'accorder une augmentation exceptionnelle de l'IFSE aux agents exclus du décret et donc non concernés par le CTI.

Il convient maintenant de fixer le montant de ces subventions 2024 et les voter.

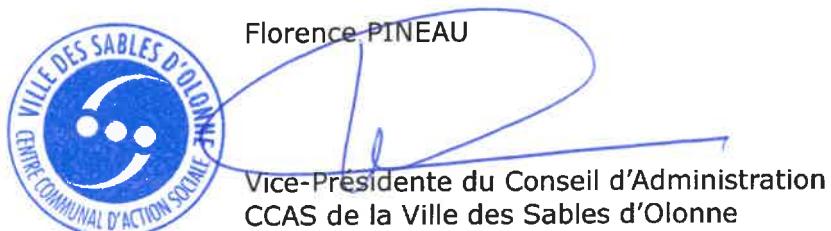
Vu les articles L.123-4 à L.123-9 du code de l'action sociale et des familles ;
 Vu les articles R.123-1 à R.123-26 du code de l'action sociale et des familles ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'accorder les subventions suivantes au titre de l'année 2024 :

ETABLISSEMENT	MONTANT DE LA SUBVENTION
EHPAD LES VALLEES	84 400 €
EHPAD LES CORDELIERS	60 800 €
RESIDENCE AUTONOMIE LES FLEURS SALINES	200 000 €
RESIDENCE AUTONOMIE LES GENETS D'OR	400 000 €

- de dire que ces crédits sont prévus au budget principal 2024 du CCAS chapitre 65, nature 657381.





DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

COMMUNE DES SABLES D'OLONNE
EXTRAIT

REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 2024

OBJET : CCAS – CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA PASSATION DE DEUX MARCHÉS

Délibération n° : D_2024_09_17_N°03

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept septembre, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville des Sables d'Olonne s'est réuni sous la présidence de Madame Florence PINEAU, Vice-Présidente.

Sur convocation étaient présents : Mme PINEAU Florence, M. BARRETEAU Jacques, Mme COMPARAT Annie, Mme LAINÉ Maryse, M. RIVALLAND Bruno, M. BROSSARD Yves, MmeERRAUD Odile, Mme MERLE Colette, M. RICOUR Etienne, Mme TRICHET Anita.

Absents excusés : M. MOREAU Yannick (pouvoir à Mme PINEAU), Mme POTTIER Caroline, Mme ROUMANEIX Nadine, M. YOU Michel, Mme CANTIN Véronique (pouvoir à Mme COMPARAT), Mme HENNO Linda, Mme RAMBAUD Marie-Odile.

Assistaient : Mme BROCHARD Marion, M. CHAILLOT David, Mme POIRIER A-Sophie.

Excusée : Mme RIBLE Michèle

Secrétariat de séance : Mme GABORIT Aline

Madame la Vice-Présidente informe l'assemblée :

La Ville des Sables d'Olonne, le CCAS et la communauté d'agglomération Les Sables d'Olonne Agglomération ayant des besoins communs en termes de fournitures de bureau et d'achat de carburant en vrac, la conclusion d'une convention de groupement de commande permettrait de mutualiser les opérations de mise en concurrence et de bénéficier d'économie d'échelle en augmentant les quantités commandées auprès des titulaires des marchés.

A cette fin, Les Sables d'Olonne Agglomération serait désignée comme coordonnateur et aurait à ce titre la charge des procédures de mise en concurrence jusqu'à la signature et la notification des marchés. Chacun des membres des groupements sera responsable de l'exécution technique, financière et administrative des marchés pour ce qui les concerne. La Communauté d'Agglomération ne sera pas indemnisée pour ses missions. Cependant, les frais de publicité,

divisés par le nombre de membres du groupement, seront remboursés à la Communauté d'Agglomération par ces derniers.

Les marchés passés en application de la convention de groupement seront les suivants :

Achat de fournitures de bureau pour la Ville, l'Agglomération et le CCAS				
Entité	Ville des Sables d'Olonne	Les Sables d'Olonne Agglomération	CCAS des Sables d'Olonne	Total
Lot 1 : Fourniture administratives	40 000 € HT	50 000 € HT	3 000 € HT	93 000 € HT
Lot 2 : Enveloppes	4 000 € HT	3 000 € HT	2 000 € HT	9 000 € HT
Total	44 000 € HT	53 000 € HT	5 000 € HT	102 000 € HT
Total pour 4 ans	176 000 € HT	212 000 € HT	20 000 € HT	408 000 € HT

Acquisition de carburant en vrac pour la Ville et l'Agglomération			
Entité	Ville des Sables d'Olonne	Les Sables d'Olonne Agglomération	Total
Montant annuel	160 000 € HT	70 000 € HT	230 000 € HT
Total pour 4 ans	640 000 € HT	280 000 € HT	920 000 € HT

* * *

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique, et notamment son article L2113-6,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'AUTORISER la constitution d'un groupement de commandes pour la passation des marchés de fournitures de bureau et d'achat de carburant en vrac conclue avec La Ville des Sables d'Olonne, le CCAS et la communauté d'agglomération Les Sables d'Olonne Agglomération ;
- D'ACCEPTER les termes de la convention constitutive du groupement de commandes ci-annexé ;
- D'ACCEPTER que Les Sables d'Olonne Agglomération soit désignée comme coordonnateur du groupement ;
- D'AUTORISER M. le Président ou son représentant à signer la convention de groupement de commandes pour la passation des marchés de fournitures de bureau et d'achat de carburant en vrac conclue avec Les Sables d'Olonne Agglomération.



Florence PINEAU

Vice-Présidente du Conseil d'Administration
CCAS de la Ville des Sables d'Olonne



DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

COMMUNE DES SABLES D'OLONNE

EXTRAIT

REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 2024

OBJET : CCAS – REPONSE A L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR LA MOBILISATION DE L'AIDE A LA VIE PARTAGEE

Délibération n° : D_2024_09_17_N°04

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept septembre, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville des Sables d'Olonne s'est réuni sous la présidence de Madame Florence PINEAU, Vice-Présidente.

Sur convocation étaient présents : Mme PINEAU Florence, M. BARRETEAU Jacques, Mme COMPARAT Annie, Mme LAINÉ Maryse, M. RIVALLAND Bruno, M. BROSSARD Yves, MmeERRAUD Odile, Mme MERLE Colette, M. RICOUR Etienne, Mme TRICHET Anita.

Absents excusés : M. MOREAU Yannick (pouvoir à Mme PINEAU), Mme POTTIER Caroline, Mme ROUMANEIX Nadine, M. YOU Michel, Mme CANTIN Véronique (pouvoir à Mme COMPARAT), Mme HENNO Linda, Mme RAMBAUD Marie-Odile.

Assistaient : Mme BROCHARD Marion, M. CHAILLOT David, Mme POIRIER A-Sophie.

Excusée : Mme RIBLE Michèle

Secrétariat de séance : Mme GABORIT Aline

Madame la Vice-Présidente informe l'assemblée :

Le développement de l'habitat inclusif, inscrit dans les actions prioritaires du Schéma Vendée Autonomie 2020-2024, est un enjeu majeur pour le Département, déjà engagé dans la diversification des solutions d'hébergement, de logement et d'accompagnement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

Les différentes formes d'habitat inclusif permettent à des personnes en situation de handicap et/ou âgées de « vivre chez elles sans être seules », tout en bénéficiant, si elles le souhaitent, des relations avec d'autres personnes ayant fait le même choix.

L'habitat inclusif est composé d'espaces individuels mais également d'espaces communs, ce qui en fait sa spécificité, favorisant les animations et les liens entre les personnes. Ces espaces permettent de mettre en œuvre le projet de vie sociale et partagée défini avec les habitants.

L'opportunité de l'appel à manifestation d'intérêt lancé par le Département permettra, si le projet du CCAS des Sables d'Olonne est retenu, de mettre en œuvre une solution alternative entre la vie à domicile et la vie collective. Cette nouvelle offre apportera une diversité des solutions d'habitat pour le public senior particulièrement pour ceux qui sont en recherche de lien social et qui ont des modestes ressources.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de l'autoriser à répondre à appel à manifestation d'intérêt pour la mobilisation de l'aide à la vie partagée (AVP).



Florence PINEAU

Vice-Présidente du Conseil d'Administration
CCAS de la Ville des Sables d'Olonne



DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

COMMUNE DES SABLES D'OLONNE

EXTRAIT

REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 2024

OBJET : CONVENTION CCAS – SYDEV - réseau CLER pour la mise en œuvre d'un Slime

Délibération n° : D_2024_09_17_N°05

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept septembre, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville des Sables d'Olonne s'est réuni sous la présidence de Madame Florence PINEAU, Vice-Présidente.

Sur convocation étaient présents : Mme PINEAU Florence, M. BARRETEAU Jacques, Mme COMPARAT Annie, Mme LAINÉ Maryse, M. RIVALLAND Bruno, M. BROSSARD Yves, MmeERRAUD Odile, Mme MERLE Colette, M. RICOUR Etienne, Mme TRICHET Anita.

Absents excusés : M. MOREAU Yannick (pouvoir à Mme PINEAU), Mme POTTIER Caroline, Mme ROUMANEIX Nadine, M. YOU Michel, Mme CANTIN Véronique (pouvoir à Mme COMPARAT), Mme HENNO Linda, Mme RAMBAUD Marie-Odile.

Assistaient : Mme BROCHARD Marion, M. CHAILLOT David, Mme POIRIER A-Sophie.

Excusée : Mme RIBLE Michèle

Secrétariat de séance : Mme GABORIT Aline

Madame La Vice-Présidente rappelle aux membres du Conseil d'Administration :

Le programme SLIME (Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie) est un dispositif national de lutte contre la précarité énergétique. Les mauvaises performances thermiques des logements et la vétusté des équipements de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire peuvent avoir un impact fort sur la facture énergétique des ménages et mener à des situations de précarité.

Le programme SLIME, piloté par le réseau CLER au niveau national, permet d'accompagner les collectivités pour lutter contre ces situations de précarité grâce à la coordination des acteurs et des dispositifs présents sur les territoires selon la méthode suivante :

- **Repérer** : repérer les ménages en situation de précarité énergétique en mobilisant un réseau d'acteurs « donneurs d'alerte » (CCAS, MDSF, CAF, fournisseurs d'énergie ...).
- **Diagnostiquer** : réaliser un diagnostic sociotechnique gratuit au domicile des ménages pour qualifier l'état du bâti, les équipements, les usages, la situation sociale et financière avec remise d'un rapport technique avec des conseils personnalisés (écogestes, installation de petits équipements d'économie d'énergie ...).
- **Orienter et soutenir** : orienter les ménages vers des solutions durables et adaptées (médiation avec le bailleur, les fournisseurs d'énergie, préconiser des travaux de rénovation énergétique et proposer l'accompagnement technique et financier aux propriétaires via le Guichet Unique de l'Habitat, traiter le logement indigne ...).

Le programme SLIME doit permettre à la collectivité d'agir plus efficacement sur les situations de précarité en agissant à la fois sur le volet social et énergie. Ainsi **en adhérant au programme SLIME**, la collectivité peut bénéficier :

- **D'une aide financière qui permet de couvrir jusqu'à 60 % (en 2024) et 50 % (en 2025)** des dépenses de la collectivité (financement par des Certificats d'Economie d'Energie), pour l'animation et les diagnostics réalisés.
- Améliorer la connaissance des dispositifs locaux (Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique et Opération Programmée d'Amélioration d'Habitat). En repérant les situations de précarité énergétique, le programme SLIME permet de cibler un public autre que les propriétaires ayant un projet d'amélioration de leur logement et de faire émerger de nouvelles solutions par les ménages.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de l'autoriser à signer la convention entre le CCAS des Sables d'Olonne, le Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Vendée (SYDEV) et le réseau Cler pour la mise en œuvre d'un Slime.



Florence PINEAU

Vice-Présidente du Conseil d'Administration
CCAS de la Ville des Sables d'Olonne



DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

COMMUNE DES SABLES D'OLONNE
EXTRAIT
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 2024

OBJET : CCAS – MODIFICATION DU RÈGLEMENT DES AIDES FACULTATIVES

Délibération n° : D_2024_09_17_N°06

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept septembre, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville des Sables d'Olonne s'est réuni sous la présidence de Madame Florence PINEAU, Vice-Présidente.

Sur convocation étaient présents : Mme PINEAU Florence, M. BARRETEAU Jacques, Mme COMPARAT Annie, Mme LAINÉ Maryse, M. RIVALLAND Bruno, M. BROSSARD Yves, Mme ERRAUD Odile, Mme MERLE Colette, M. RICOUR Etienne, Mme TRICHET Anita.

Absents excusés : M. MOREAU Yannick (pouvoir à Mme PINEAU), Mme POTTIER Caroline, Mme ROUMANEIX Nadine, M. YOU Michel, Mme CANTIN Véronique (pouvoir à Mme COMPARAT), Mme HENNO Linda, Mme RAMBAUD Marie-Odile.

Assistaient : Mme BROCHARD Marion, M. CHAILLOT David, Mme POIRIER A-Sophie.

Excusée : Mme RIBLE Michèle

Secrétariat de séance : Mme GABORIT Aline

Madame la Vice-Présidente informe l'assemblée :

Le règlement des aides facultatives du Centre Communal d'Action Sociale regroupe l'ensemble des aides facultatives. Il a été élaboré en 2019.

Une mise à jour de certaines fiches est nécessaire afin de répondre aux besoins émergents des usagers et d'apporter des précisions dans les conditions d'attribution.

Le règlement des aides facultatives avec les modifications proposées est joint à cette délibération.

Le Conseil d'Administration du CCAS des Sables d'Olonne, après en avoir délibéré, décide, à 11 voix pour et 1 abstention (10 votants et 2 pouvoirs) :

- de modifier le règlement des aides facultatives du CCAS des Sables d'Olonne en modifiant les conditions d'éligibilité : les bénéficiaires du RSA doivent être accompagnés par leur service référent.
- de modifier les fiches 3, 4, 6 et 8.
- de modifier l'annexe 1 précisant les charges prises en compte pour les secours exceptionnels et l'aide à la restauration scolaire.



Florence PINEAU

Vice-Présidente du Conseil d'Administration
CCAS de la Ville des Sables d'Olonne



**DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE**

**COMMUNE DES SABLES D'OLONNE
EXTRAIT
REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 2024**

OBJET : BUDGET ANNEXE DE LA RESIDENCE AUTONOMIE LES GENETS D'OR – DECISION MODIFICATIVE N°2

Délibération n° : D_2024_09_17_N°07

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept septembre, le Conseil d'Administration du Centre Communale d'Action Sociale de la Ville des Sables d'Olonne s'est réuni sous la présidence de Madame Florence PINEAU, Vice-Présidente.

Sur convocation étaient présents : Mme PINEAU Florence, M. BARRETEAU Jacques, Mme COMPARAT Annie, Mme LAINÉ Maryse, M. RIVALLAND Bruno, M. BROSSARD Yves, MmeERRAUD Odile, Mme MERLE Colette, M. RICOUR Etienne, Mme TRICHET Anita.

Absents excusés : M. MOREAU Yannick (pouvoir à Mme PINEAU), Mme POTTIER Caroline, Mme ROUMANEIX Nadine, M. YOU Michel, Mme CANTIN Véronique (pouvoir à Mme COMPARAT), Mme HENNO Linda, Mme RAMBAUD Marie-Odile.

Assistaient : Mme BROCHARD Marion, M. CHAILLOT David, Mme POIRIER A-Sophie.

Excusée : Mme RIBLE Michèle

Secrétariat de séance : Mme GABORIT Aline

Madame la Vice-présidente informe l'assemblée :

Vu les articles L.123-4 à L.13-9 du code de l'action sociale et des familles ;
Vu les articles R. 123-1 à R.123-26 du code de l'action sociale et des familles ;

Considérant la nécessité de procéder à certains ajustements des crédits du budget annexe 2024 de la résidence autonomie « Les Genêts d'Or » pour ajuster les lignes budgétaires de la section d'investissement suite aux besoins de remboursement de cautions de résidents.

Il est proposé la répartition suivante :

EN SECTION INVESTISSEMENT :

AU TITRE DES EMPLOIS

- Une majoration budgétaire de 2 000,00 € à la ligne 165 « Dépôts et cautionnements »

AU TITRE DES RESSOURCES

- Une inscription budgétaire de 2 000,00 € à la ligne 165 « Dépôts et cautionnements »

Résidence autonomie les Genêts d'Or

Décision modificative n°2

article	LIBELLE M22	BP 2024	DM1	DM2	TOTAL 2024
	DEPENSES				
1572	Provisions pour gros entretiens	0,00 €			0,00 €
165	Dépôts et cautionnement	5 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	9 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	0,00 €			0,00 €
2181	Installation, agenc. et aménagement	300 000,00 €			300 000,00 €
2183	Matériel de bureau et Informatique	20 000,00 €			20 000,00 €
2182	Matériel de transport	30 000,00 €			30 000,00 €
2184	Acquisition de matériel	40 000,00 €			40 000,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	71 240,39 €			71 240,39 €
	TOTAL DEPENSES	466 240,39 €	2 000,00 €		470 240,39 €
	RECETTES				
001	Excédent investissement reporté	371 506,91 €			371 506,91 €
10222	FCTVA	0,00 €			0,00 €
165	Dépôts et cautionnement	5 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	9 000,00 €
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	0,00 €			0,00 €
28131	Amortissements immob. bâtiment	1 813,53 €			1 813,53 €
28181	Amortissements immob. générales et agenc.	63 698,78 €			63 698,78 €
28182	Amortissement immob. matériel de transport	6 498,00 €			6 498,00 €
28183	Amortissements immob. matériel bureau & info	1 793,52 €			1 793,52 €
28184	Amortissements immob. mobilier	4 522,64 €			4 522,64 €
28188	Amortissements immob. Corporelles	11 407,01 €			11 407,01 €
		89 733,48 €			89 733,48 €
	TOTAL RECETTES	466 240,39 €	2 000,00 €		470 240,39 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'adopter la décision modificative.



Florence PINEAU

Vice-Présidente du Conseil d'Administration
CCAS de la Ville des Sables d'Olonne